MAZARS

Mazars Audit et Conseil
101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca

pwc

PwC Maroc
Lot 57 Tour CFC - Casa Anfa
20220 Hay Hassani Casablanca

Aux Actionnaires de
CREDIT DU MAROC
48-58 Bd. Mohammed V
Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Crédit du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit du Maroc), comprenant le bilan au 31 décembre 2019, le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 5 567 835 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 512 181.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Crédit du Maroc constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2019, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Casablanca, le 18 février 2020

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Audit et Conseil

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
101, Bd. Abdelmoumen
20 360 CASABLANCA
Tél. : 0522 423 423 (L.G)
Fax : 0522 423 400

Abdou Souleye Diop
Associé

PwC Maroc

PwC Maroc
Lot 57 Tour CFC, 19ème étage, Casa Anfa,
20220 Hay Hassani - Casablanca
T: +212 (0) 5 22 89 98 00 F: +212 5 22 23 88 70
RC : 169167 - TP : 37999135
IF : 1106706 - CNSS : 7567045

A2

Mohamed Rqibate
Associé

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITE

En application des dispositions de la circulaire 56/G/2007 de Bank Al-Maghrib, les établissements de crédit doivent établir et publier leurs états financiers consolidés en normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) à partir du 1er janvier 2008, avec un bilan d'ouverture au 1er janvier 2007.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux meilleurs standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Les nouvelles normes comptables internationales ont donc été appliquées par le Groupe Crédit du Maroc à compter du 1er janvier 2008 (date de la première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « First Time Adoption of International Financial Reporting Standards » et par les autres normes du référentiel IFRS.

Les états financiers du Groupe Crédit du Maroc depuis l'arrêté du 31 décembre 2009 sont établis selon le référentiel IFRS.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2018. Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2019.

Ainsi, le groupe publie pour la première fois à compter du 1er janvier 2019ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 16 Contrats de location et l'interprétation IFRIC23 relative aux positions fiscales incertaines.

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc

La norme IFRS 16 *Contrats de location* remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

FORMAT DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés dans les dispositions du chapitre 4 du plan comptable des établissements de crédits.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- Les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- Les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- Les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- Les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- Les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- Les provisions ;
- Les actifs d'impôts différés ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC MAROC SARL

INSTRUMENTS FINANCIERS (IFRS9, IAS32 ET 39)

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9.
La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que Crédit du Maroc utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

- Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

- Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

Actifs financiers

- Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur. Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette ; ou
- d'instruments de capitaux propres.

Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend de deux critères réunis : le modèle de gestion et l'analyse des caractéristiques contractuelles sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :

  Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

  BON D'IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

  On distingue trois modèles de gestion :

  - Le *modèle de pure collecte* dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
  - Le *modèle mixte* dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
  - Le *modèle de pure cession* dont l'objectif principal est de céder les actifs.

    Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

- Les caractéristiques contractuelles (test "*Solely Payments of Principal & Interests*" ou test "SPPI") :

  Le test "SPPI" regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).
  Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le

risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test "SPPI" peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :

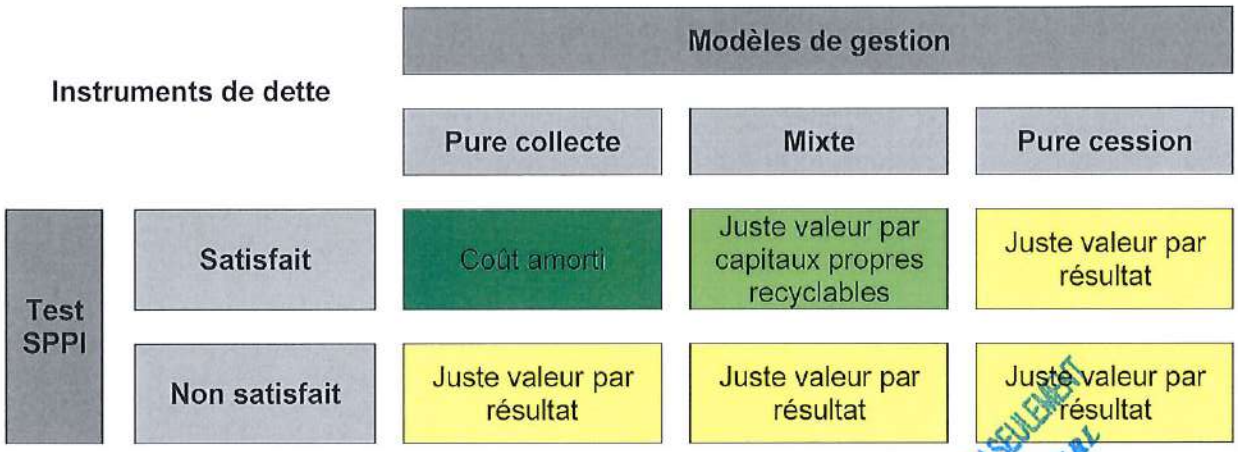

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

➢ Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de règlement- livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

➢ Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle mixte et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Provisionnement pour risque de crédit" (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

➢ Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession;
- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test "SPPI". C'est notamment le cas des OPCVM ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels l'entité choisit pour la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.
Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit net bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

➢ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Ils sont enregistrés à la date de règlement - livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

➢ Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

Cette option n'est pas retenue par le Groupe pour les instruments de capitaux propres.

Passifs financiers

- Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

➢ Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

➢ Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivé) sont évalués au coût amorti.

Provisionnement pour risque de crédit

- Champ d'application

Conformément à IFRS 9, *Le Groupe* comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ("*Expected Credit Losses*" ou "*ECL*") sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IAS 17 ; et

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par capitaux propres non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments en juste valeur par contrepartie résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL.

- Risque de crédit et étapes de provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe Crédit du Maroc.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Buckets*) :

- 1ère étape (*Bucket* 1) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2ème étape (*Bucket* 2) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité;
- 3ème étape (*Bucket* 3) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *bucket* 3 ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *bucket* 2, puis en *bucket* 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

  - Définition du défaut

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

La définition de "défaut" est appliquée uniformément à tous les instruments financiers, à moins que des informations qui deviennent disponibles indiquent qu'une autre définition de "défaut" convient davantage à un instrument financier particulier.

Sur le périmètre "Grandes clientèles" : la contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après régularisation complète du retard constaté et des autres éléments déclencheurs du défaut (levée du défaut pour la société mère, levée d'une alerte ayant entraîné le défaut, etc.).

- La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Crédit du Maroc est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours en cohérence avec les règles prudentielles de BAM.

Le Crédit du Maroc s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS

9 préconise une analyse en date d'arrêté (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Les paramètres IFRS 9 sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ; le Forward Looking Groupe.
- au niveau du Crédit du Maroc au regard des spécificités locales ; le Forward Looking Local.

- Dégradation significative du risque de crédit

La dégradation du risque de crédit est appréciée depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit à classer les opérations par classe de risque (*Buckets*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, nous prévoyons 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un deuxième niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert.

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Bucket* 1 à *Bucket* 2 des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le Groupe Crédit du Maroc retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Bucket* 2.

Pour les titres, le Groupe Crédit du Maroc utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Bucket* 1 et provisionnées sur la base d'un ECL à 12 mois.

POUR VERIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés "*Investment Grade*", en date d'arrêté, seront classés en *Bucket* 1 et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés "*Non-Investment Grade*" (NIG), en date d'arrêté, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Bucket* 2 (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Bucket* 3).

- Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement du titre en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance ;
- Un client en situation financière difficile.

Par "modification de contrat", sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par "refinancement", sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Bucket* 3).

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de "créance restructurée" est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de la Forbearance, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes de la Forbearance (nouveaux incidents par exemple).

Ainsi, lors d'une restructuration d'une exposition qui était en défaut, l'ECL correspondant est pris à maturité (Bucket 2).

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Instruments financiers dérivés

- Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

Options retenues

Toutes les opérations de change à terme ont été valorisées en valeur de marché.

Ces opérations sont enregistrées dans le bilan à la date de l'engagement, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché).

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le groupe Crédit du maroc considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Sont présentés en niveau 2 les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs) et fondée sur des données de marché observables ;

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Norme

Une immobilisation corporelle est un bien par nature durable détenu par l'entreprise pour être utilisé par elle-même ou loué à des tiers.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût amorti

Le coût amorti correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur.

La fréquence de la réévaluation dépend des fluctuations de la juste valeur des immobilisations. Lorsque la juste valeur d'un actif réévalué diffère significativement de sa valeur comptable, une nouvelle réévaluation est nécessaire.

La juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants

Chaque élément significatif d'une immobilisation corporelle doit être comptabilisé séparément comme un composant et amorti de façon systématique sur sa durée d'utilité propre, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques.

La valeur résiduelle

C'est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

La durée d'utilité

La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif. L'amortissement débute quand cet actif est disponible pour être utilisé. Par conséquent, l'amortissement cesse quand l'actif est sorti du bilan. La base amortissable correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Options retenues

Le modèle retenu est celui du coût amorti. Les frais d'acquisition ont été inclus dans les valeurs d'entrée des immobilisations et rattachés au composant principal pour l'amortissement.

Au niveau de l'approche par composants, le groupe dispose d'un outil de gestion des immobilisations qui permet de distinguer pour chaque bien les valeurs réelles relatives à chaque composant sans utilisation d'une matrice de décomposition. Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont résumées dans le tableau suivant :

Famille	Durée d'amortissement	
	STANDARD*	FROUCHETTE**
Immeubles d'exploitation	50 ans	30 à 80 ans
Agencements, aménagements et installations	15 ans	5 à 20 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	
Matériel informatique	5ans	5 à 7 ans
Logiciels informatiques	5 ans	5 à 7 ans
Matériel roulant	4 ans	4 à 5 ans

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle.

* Les amortissements se feront sur la base des durées standards

** Ces durées peuvent être appliquées en fonction des caractéristiques spécifiques de certaines immobilisations

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Norme

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

- Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être appliqué à l'ensemble des immeubles de placement ;

- Le modèle du coût amorti : dans ce cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

Options retenues

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue est le coût historique amorti. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

A la date d'arrêté, le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas d'immeubles de placement.

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Norme

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable (afin de la distinguer du goodwill) et sans substance physique.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- Le modèle du coût : l'immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.

- Le modèle de la réévaluation : l'immobilisation incorporelle doit être comptabilisée pour son montant réévalué correspondant à sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur ultérieures. Ce traitement est applicable s'il existe un marché actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur la base de la dite durée. Une

immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

Options retenues

Valorisation des logiciels développés en interne : l'activation des logiciels développés en interne n'a pas été réalisée en FTA en raison de l'absence de données de gestion fiables permettant de connaître les coûts de développement engagés sur ces logiciels.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont enregistrés en charges compte tenu de leur montant jugé insignifiant.

GOODWILL

Norme

Coût d'un regroupement d'entreprises :

L'acquéreur doit évaluer le coût d'un regroupement d'entreprises comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, majoré par l'ensemble des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises et minoré par les coûts administratifs généraux.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit l'évaluer à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Options retenues

Le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas de goodwill au titre d'acquisitions antérieures.

CONTRATS DE LOCATION

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

Contrats de location dont le Groupe est bailleur

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :
  a) Sortir du bilan l'immobilisation louée ;
  b) Constater une créance financière sur le client parmi les « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
  c) Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée.
  d) Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts d'autre part l'amortissement du capital.
- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les « produits des autres activités » au compte de résultat.

Contrats de location dont le Groupe est preneur

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable. Le taux d'endettement marginal tient compte de la structure de paiement des loyers.

La charge au titre des contrats de location est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative et il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC MAROC S.A.R.L.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan, les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Conformément aux dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

PROVISIONS DU PASSIF

Norme

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- Le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- Il est probable (ce qui veut dire plus probable qu'improbable) qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

Options retenues

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions inscrites au passif et à leur :

- affectation aux natures de risques inhérents,
- valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IAS/IFRS.

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS CONCLUS AVEC LES CLIENTS

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associé à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).

    a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.

b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

AVANTAGES AU PERSONNEL

Norme

Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages.

Typologie des avantages au personnel

Les avantages au personnel sont classés en cinq catégories, selon la nature et les modalités de versement des prestations.

On distingue :

- Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes (si elles sont payables dans les douze mois suivant la fin de l'exercice) ainsi que les avantages non monétaires (comme l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) dont bénéficient les membres du personnel en activité ;
- Les autres avantages à long terme (payables plus de douze mois après la fin de l'exercice), notamment les congés sabbatiques, les indemnités pour invalidité de longue durée, les primes et les rémunérations différées telles les indemnités de départ à la retraite, les primes d'ancienneté ou les médailles du travail ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite, l'assurance-vie postérieure à l'emploi, et l'assistance médicale postérieure à l'emploi.

Avantages postérieurs à l'emploi : régimes à prestations définies

Ecarts actuariels : des écarts actuariels pourront résulter d'augmentations ou de diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant ;

Coût des services passés : le coût des services passés est généré lorsque l'entité adopte un régime à prestations définies ou change les prestations à payer en vertu d'un régime existant ;

Réductions et liquidations :

Une réduction intervient lorsqu'une entité :

- Peut démontrer qu'elle s'est engagée à réduire de façon significative le nombre de personnes bénéficiant d'un régime ou ;
- Change les termes d'un régime à prestations définies de sorte qu'une partie significative des services futurs des membres du personnel actuels ne leur donnera plus de droits à prestations ou ne leur donnera que des droits réduits. Une liquidation intervient lorsqu'une entité conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies ;

PRUDENTIA FIDUCIAIRE SEULEMENT
PwC Maroc SARL

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Ces hypothèses comprennent :

- Hypothèses démographiques ;
- Le taux attendu de rendement des actifs du régime ;
- Taux d'actualisation / taux d'inflation ;
- Salaires, avantages du personnel et coûts médicaux.

Avantages à long terme

La norme IAS 19 permet l'utilisation d'une méthode simplifiée de comptabilisation des autres avantages à long terme. Cette méthode diffère sur les points suivants de celle imposée pour les avantages postérieurs à l'emploi :

- Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué ;
- L'ensemble du coût des services passés est comptabilisé immédiatement.

Indemnités de fin de contrat de travail

Une entité peut s'engager envers ses employés pour décaisser des cashs flows en leur faveur à la fin de leurs contrats de travail respectifs. Une entité est manifestement engagée à mettre fin à un contrat de travail si et seulement si elle a un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Par la constitution d'une provision en interne ;
- Par l'externalisation de son obligation de verser les prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

SOUS IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Options retenues

Les régimes d'avantages au personnel qui sont provisionnés par le Groupe Crédit du Maroc sont :

- Les Primes de Fin de Carrière : Primes versées en cas de départ en retraite ou de décès d'un salarié qui présente au minimum 20 ans d'ancienneté
- Les Indemnités de Départ Volontaire : Indemnités versées en cas de départ anticipé à la retraite d'un salarié d'au moins 55 ans (50 ans pour les femmes) et d'au minimum de 21 ans d'ancienneté.
- Les Primes de Fidélité : Primes versées au salarié à la date anniversaire de leurs 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans d'ancienneté au sein du Crédit du Maroc.
- Les Congés Payés : Il s'agit des droits à congés payés cumulables et reportables jusqu'à 2 ans (avantage déjà provisionné dans les comptes sociaux).

La méthode de calcul utilisée par le Groupe Crédit du Maroc est la méthode des unités de crédit projetées avec une prise en compte « proratisée » du service rendu. Cette méthode consiste en une évaluation des droits à terme moyennant des hypothèses actuarielles et une répartition de ces droits sur la période d'activité au cours de laquelle le groupe bénéficie des services de ses employés.

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des variations des écarts actuariels relatives aux avantages postérieurs à l'emploi en capitaux propres selon la méthode du SORIE (Statement Of Recognised Income and Expenses), par contre pour les avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail, ils continueront a être comptabilisés directement en résultat.

IMPOT EXIGIBLE ET IMPOT DIFFERE

Norme

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

- Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible :
- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés;
- la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés. Les normes IAS/IFRS interdisent l'actualisation des impôts différés.

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Options retenues

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plans des sociétés concernées.

Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés :

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres :

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.

IFRIC23

L'interprétation IFRIC 23 clarifie les dispositions d'IAS 12 « impôt sur le résultat » et précise la manière dont les incertitudes liés aux impôts sur le résultat doivent être présentés dans les comptes annuels du groupe. Le Groupe Crédit du Maroc a adopté les choix et les options normatives liés à cette interprétation.

Pour le traitement de l'IFRIC 23, le Groupe CDM a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

BILAN CONSOLIDE IFRS AU 31 DECEMBRE 2019

(En milliers de DH)

ACTIF CONSOLIDÉ	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		2 004 729	1 753 217
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	1 545 760	1 832 914
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	3.5	1 219 938	1 692 297
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	325 823	140 617
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.3	3 729 703	4 433 248
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux prores recyclables	3.3	3 729 703	4 433 248
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		-	-
Titres au coût amorti	3.2	20 433	32 821
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés,au c	3.2	5 068 897	4 529 007
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.2	44 199 048	41 012 955
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couvert en taux		-	-
Placements des activités d'assurance		-	-
Actifs d'Impôt Exigible	3.8	85 271	84 814
Actifs d'impôt différé	3.8	290 435	278 766
Comptes de régularisation et autres actifs		640 263	498 046
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement		-	-
Immobilisations corporelles	3.6	1 320 549	1 247 315
Immobilisations incorporelles	3.6	254 368	193 454
Ecarts d'acquisition		-	-
TOTAL		**59 169 457**	**55 896 558**

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

BILAN CONSOLIDE IFRS AU 31 DECEMBRE 2019

(En milliers de DH)

PASSIF CONSOLIDÉ	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
Banques centrakes, Trésor public, Service des chèques postaux		9	3 453
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.9	9 987	14 722
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3.9	9 987	14 722
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		-	-
Instruments dérivés de couverture		-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés		3 558 241	2 894 313
Dettes envers la clientèle		43 805 523	41 376 789
Titres de créance émis		2 067 676	2 930 180
Passifs d'impôt exigibles	3.8	35 608	65 677
Passifs d'impôt différé	3.8	200 797	187 506
Comptes de régularisation et autres passifs		1 467 942	883 462
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions	3.7	678 269	597 922
Subventions et fonds assimilés		-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		1 767 571	1 767 576
Capitaux propres		5 567 835	5 174 958
Capital et réserves liées		3 707 386	3 707 386
Réserves consolidées		1 295 033	842 890
Part du groupe		1 247 595	800 263
Part des minoritaires		47 438	42 626
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		53 235	30 700
Part du groupe		53 235	30 700
Part des minoritaires		-	-
Résultat net de l'exercice		512 181	593 982
Part du groupe		508 808	589 170
Part des minoritaires		3 374	4 811
TOTAL		**59 159 457**	**55 896 558**

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE IFRS AU 31 DECEMBRE 2019

(En milliers de DH)

COMPTE DE RÉSULTAT	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	2.2	2 356 697	2 297 999
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	2.2	503 298	508 208
Marge d'Intérêt		**1 853 399**	**1 789 791**
Commissions (Produits)	2.3	463 901	443 484
Commissions (Charges)	2.3	44 615	42 757
Marge sur Commissions		**419 285**	**400 728**
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2.5	**214 496**	**191 480**
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		200 142	184 524
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		14 354	6 956
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	2.6	**126**	**106**
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		126	**106**
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		-	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		-	-
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produits des autres activités		7 690	8 922
Charges des autres activités		92 481	87 972
PRODUIT NET BANCAIRE		**2 402 515**	**2 303 055**
Charges générales d'exploitation		1 152 627	1 136 811
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		138 981	112 707
Résultat Brut d'Exploitation		**1 110 908**	**1 053 538**
Coût du risque	2.1	- 321 113	- 301 330
Résultat d'Exploitation		**789 795**	**752 208**
Quote-Part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.4	33 581	142 888
Variations de valeur des écarts d'aquisition		-	-
Résultat avant Impôt		**823 376**	**895 096**
Impôts sur les résultats	3.8	311 195	301 114
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Résultat net		**512 181**	**593 982**
Intérêts minoritaires		3 374	4 811
résultat net Part du groupe		**508 808**	**589 170**
Résultat par action		46,76	54,15
Résultat dilué par action		46,76	54,15
Résultat de base par action des activités poursuivies		46,76	54,15
Résultat de base par action des activités abandonnées		-	-

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux prores

(En milliers de DH)

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net	512 181	593 982
Éléments recyclables en résultat net :	**22 628**	**1 081**
Écarts de conversion	211	600
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	35 582	763
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-	-
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables	-	-
Impôts liés	13 166	282
Éléments non recyclables en résultat net :	**118**	**- 595**
Réévaluation des immobilisations	-	-
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	187	- 944
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	-	-
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables	-	-
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables	-	-
Impôts liés	69	- 349
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**22 745**	**486**
	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	534 926	594 468
Dont part du Groupe (ou des propriétaires de la société mère)	531 553	589 656
Dont part des intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	3 374	4 811

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2019

(En milliers de DH)

FLUX DE TRESORERIE	31/12/2019	31/12/2018
Résultat avant impôts	**823 376**	**895 096**
Résultat net des activités abandonnées	-	-
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	138 981	112 707
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	68 202	- 384 029
+/- Dotations nettes aux provisions	80 534	82 624
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	33 581	142 601
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	- 12 509	- 5 032
+/- Autres mouvements	18 860	39 490
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	**327 648**	**- 11 639**
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	1 916 074	- 115 002
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 849 722	- 722 960
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 035 960	519 027
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	355 909	- 106 391
+/- Flux liés aux activités destinées à être cédées	-	56 666
- Impôts versés	- 322 808	- 278 623
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	**2 135 413**	**- 647 284**
Flux nets de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	**3 286 437**	**236 173**
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-	-
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 306 710	- 192 352
Flux nets de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**- 306 710**	**- 192 352**
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 87 050	- 76 168
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 850 000	550 000
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	**- 937 050**	**473 832**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	**211**	**600**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**2 042 888**	**518 252**

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

COMPOSITION DE LA TRESORERIE	31/12/2019	31/12/2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**1 574 949**	**1 056 697**
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 751 446	1 052 705
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 176 497	3 991
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**3 617 836**	**1 574 949**
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 005 314	1 751 446
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 612 522	- 176 497
Variation de la trésorerie nette	**2 042 888**	**518 252**

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2019

(En milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres d'ouverture au 01 Janvier 2018	**1 088 121**	**2 619 265**	**-**	**872 511**	**31 776**	**-**	**4 611 673**	**47 030**	**4 658 703**
Opérations sur capital	-	-	-	-	-		-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-		-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-		-	-	-
Dividendes	-	-	-	- 76 168	-		- 76 168	-	- 76 168
Autres	-	-	-	4 404	-		4 404	-	4 404
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-		-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	589 170	-		589 170	4 811	593 982
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-		-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	- 481		- 481	-	- 481
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	- 595		- 595	-	- 595
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	600	-		600	-	600
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	-	- **1 075**		- **1 075**	-	- **1 075**
Autres	-	-	-	- **1 083**	-		- **1 083**	- **4 404**	- **5 487**
Variations de périmètre	-	-	-	-	-		-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2018	**1 088 121**	**2 619 265**	**-**	**1 389 434**	**30 700**	**-**	**5 127 520**	**47 438**	**5 174 958**
Opérations sur capital	-	-	-	-	-		-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-		-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-		-	-	-
Dividendes	-	-	-	- 87 050	-		- 87 050	-	- 87 050
Autres	-		-	-	-		-	-	-
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-		-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	508 808	-		508 808	3 374	512 181
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-		-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	22 417		22 417	-	22 417
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	118		118	-	118
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	- 54 789	-		- 54 789	-	- 54 789
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	- **54 789**	**22 535**	-	- **32 255**	-	- **32 255**
Autres	-	-	-	-	-		-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-		-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2019	**1 088 121**	**2 619 265**	**-**	**1 756 403**	**53 235**	**-**	**5 517 024**	**50 811**	**5 567 835**

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

COUT DU RISQUE (2.1)

(En milliers de DH)

CONSOLIDE	31/12/2019	31/12/2018
Dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	**- 18 023**	**- 18 950**
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	**19 532**	**16 124**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	- 146	7 534
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	23 211	9 198
Engagements par signature	- 3 533	- 608
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	**- 37 555**	**- 35 074**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	3 510	- 30 587
Engagements par signature	- 41 065	- 4 487
Dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)	-	-
Bucket 3 : Actifs dépréciés	**- 35 566**	**473 641**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 15 674	470 153
Engagements par signature	- 19 893	3 488
Autres actifs	- 79 103	- 72 269
Risques et charges	- 25 974	- 92 917
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	**- 158 667**	**289 505**
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	- 199 963	- 620 414
Récupérations sur prêts et créances	**37 516**	**29 580**
comptabilisés au coût amorti	37 516	29 580
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	-	-
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	-	-
Autres produits	-	-
Coût du risque de crédit	**- 321 113**	**- 301 330**

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

MARGE D'INTÉRÊTS (2.2)

(en milliers de DH)

	31/12/2019	31/12/2018
Sur les actifs financiers au coût amorti	2 233 359	2 170 249
Opérations avec les établissements de crédit	95 171	101 597
Opérations internes au Crédit du Maroc	-	-
Opérations avec la clientèle	2 049 747	1 986 264
Opérations de location-financement	88 441	82 388
Titres de dettes	-	-
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	113 637	117 033
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	113 637	117 033
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	9 701	10 717
Produits d'intérêts	**2 356 697**	**2 297 999**
Sur les passifs financiers au coût amorti	351 936	351 498
Opérations avec les établissements de crédit	48 616	38 210
Opérations internes au Crédit du Maroc	-	-
Opérations avec la clientèle	303 320	313 288
Opérations de location-financement	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-	-
Autres intérêts et charges assimilées	151 361	156 710
Charges d'intérêts	**503 298**	**508 208**

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Produits et charges de commissions (2.3)

(En milliers de DH)

LIBELLE	31/12/2019			31/12/2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Sur opérations internes	-	-	-	-	-	-
Sur opérations avec la clientèle	67 037	-	67 037	66 198	-	66 198
Sur opérations sur titres	1	-	1	-	-	-
Sur opérations de change	6 741	8 558	- 1 818	5 718	7 058	- 1 340
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	362 533	33 733	328 801	347 184	33 437	313 747
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	27 589	2 324	25 265	24 385	2 262	22 122
Produits nets des commissions	**463 901**	**44 615**	**419 285**	**443 484**	**42 757**	**400 728**

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Gains et pertes sur autres actifs (2.4)

En milliers de DH

	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	**33 581**	**142 888**
Plus values de cession	60 199	144 092
Moins value de cession	- 26 618	- 1 204
Titres de capitaux propres consolidés	-	-
Plus values de cession	-	-
Moins value de cession	-	-
Gains ou pertes sur autres actifs	**33 581**	**142 888**

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (2.5)

(en milliers de DH)

	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes reçus	5 818	6 995
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	52 828	34 103
Plus ou moins values de cessions réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	6 820	97
Plus ou moins values de cessions réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	0	0
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0	0
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	0	0
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	149 030	150 285
Résultat de la comptabilité de couverture	0	0
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	**214 496**	**191 480**

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres (2.6)

en milliers de DH

	31/12/2019	31/12/2018
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	126	106
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	-	-
Dont dividendes sur instruments décomptabilisés au cours de la période	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	**126**	**106**

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Actifs financiers au coût amorti (3.2)

(en milliers de DH)

	31/12/2019	31/12/2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 068 897	4 529 007
Prêts et créances sur la clientèle	44 199 048	41 012 955
Titres de dettes	20 433	32 821
Valeur au bilan	**49 288 378**	**45 574 783**

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti (3.2)

(en milliers de DH)

	31/12/2019	31/12/2018
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	4 158 531	3 207 754
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux ***(1)***	3 788 508	3 107 747
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux ***(1)***	370 023	100 006
Valeurs reçues en pension	756 952	1 217 920
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Autres prêts et créances	159 350	110 347
Valeur brute	**5 074 833**	**4 536 020**
Dépréciations	- 5 935	- 7 013
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	**5 068 897**	**4 529 007**
Opérations internes au Crédit du Maroc		
Comptes ordinaires	-	-
Comptes et avances à terme	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Total prêts et créances internes au Crédit du Maroc	-	-
Valeur au bilan	**5 068 897**	**4 529 007**

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti (3.2)

(en milliers de DH)

	31/12/2019	31/12/2018
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	8 302 378	8 010 418
Autres concours à la clientèle	32 389 360	30 898 889
Valeurs reçues en pension	2 497 298	1 429 977
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	2 730 183	2 541 442
Valeur brute	**45 919 219**	**42 880 726**
Dépréciations	- 3 377 025	- 3 405 309
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	**42 542 194**	**39 475 417**
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	669 223	636 462
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	1 062 048	1 091 018
Valeur brute	**1 731 271**	**1 727 481**
Dépréciations	- 74 418	- 189 943
Valeur nette des opérations de location-financement	**1 656 854**	**1 537 538**
Valeur au bilan	**44 199 048**	**41 012 955**

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Titres au coût amorti (3.2)

(en milliers de DH)

	31/12/2019	31/12/2018
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	20 433	32 821
Total	**20 433**	**32 821**
Dépréciations	-	-
Valeur au bilan	**20 433**	**32 821**

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Répartition des créances, engagements et dépréciations par buckets sous IFRS 9 (3.2)

(en milliers de DH)

31/12/2019	Créances et engagements			Dépréciations		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**3 734 665**	-	-	**4 962**	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	*3 734 665*	-	-	*4 962*	-	-
Actifs financiers au coût amorti	**46 383 592**	**2 810 882**	**3 783 868**	**99 227**	**328 276**	**3 282 895**
Prêts et créances sur les établissements de crédit et banques centrales	*5 074 833*	-	-	*5 935*	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	*41 308 759*	*2 810 882*	*3 783 868*	*93 291*	*328 276*	*3 282 895*
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers	**50 118 257**	**2 810 882**	**3 783 868**	**104 188**	**328 276**	**3 282 895**
Engagements Hors bilan	***3 447 262***	***220 123***	***239 053***	***12 544***	***46 289***	***208 070***

31/12/2018	Créances et engagements			Dépréciations		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**4 438 014**	-	-	**4 766**	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit						
Prêts et créances sur la clientèle						
Titres de dettes	*4 438 014*	-	-	*4 766*		
Actifs financiers au coût amorti	**44 586 249**	**2 587 297**	**3 758 401**	**122 760**	**330 595**	**3 150 592**
Prêts et créances sur les établissements de crédit et banques centrales	*6 290 919*	-	-	*8 695*	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	*38 262 509*	*2 587 297*	*3 758 401*	*114 065*	*330 595*	*3 150 592*
Titres de dettes	32 821					
Actifs financiers	**49 024 263**	**2 587 297**	**3 758 401**	**127 526**	**330 595**	**3 150 592**
Engagements Hors bilan	***5 992 344***	***107 921***	***232 488***	***9 011***	***5 223***	***188 177***

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Transfert par Buckets des actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances clientèle

en milliers de Dirhams

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de Valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de Valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de Valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de Valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a)+(b)
Au 31 décembre 2018	**38 262 509**	**- 114 065**	**2 587 297**	**- 330 595**	**3 758 401**	**- 3 150 592**	**44 608 207**	**- 3 595 252**	**41 012 955**
Transfert d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	**- 671 203**	**4 376**	**263 268**	**15 133**	**407 935**	**- 186 787**	**-**	**- 167 278**	
Transfert de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	- 982 029	7 513	982 029	- 75 329			-	- 67 816	
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	497 683	- 3 932	- 497 683	49 853			-	45 921	
Transfert vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	- 209 567	861	- 297 592	51 871	507 158	- 235 670	-	- 182 938	
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	22 710	- 66	76 514	- 11 262	- 99 224	48 883	-	37 555	
Total apès transfert	**37 591 306**	**- 109 689**	**2 850 565**	**- 315 462**	**4 166 336**	**- 3 337 379**	**44 608 207**	**- 3 762 529**	**40 845 677**
Variation des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**3 717 454**	**16 398**	**- 39 682**	**- 12 814**	**- 382 469**	**54 484**	**3 295 303**	**58 068**	
Nouvelles production : achat, octroi, organisation...	14 210 864	- 28 826	766 515	- 115 387			14 977 378	- 144 212	
Décomptabilisation : cessoin, remboursement, arrivée à échéance...	- 8 234 831	13 934	- 603 584	68 025	- 228 480	128 338	- 9 066 895	210 297	
Passage à perte					- 181 513	181 411	- 181 513	181 411	
Modification de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modéles sur la période		-		-		-		-	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	- 2 258 579	31 290	- 202 613	34 547	27 524	- 255 265	- 2 433 668	- 189 428	
Total	**41 308 759**	**- 93 291**	**2 810 882**	**- 328 276**	**3 783 868**	**- 3 282 895**	**47 903 510**	**- 3 704 462**	**44 199 048**
Variations de la Valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)									
Au 31 décembre 2019	**41 308 759**	**- 93 291**	**2 810 882**	**- 328 276**	**3 783 868**	**- 3 282 895**	**47 903 510**	**- 3 704 462**	**44 199 048**

Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution			-		-		-		

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT PwC Maroc SARL

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (3.3)

(En milliers de DH)

	31/12/2019			31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	3 729 703	55 499	-	4 433 248	19 916	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-	-	-	-	-	-
Total	**3 729 703**	**55 499**	**-**	**4 433 248**	**19 916**	**-**

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (3.3)

(En milliers de DH)

31/12/2019	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	2 769 051	55 399	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	960 652	99	-
Total des titres de dettes	**3 729 703**	**55 499**	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**3 729 703**	**55 499**	-
Impôts		- 20 534	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		**34 964**	-

31/12/2018	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	3 639 841	19 760	
Obligations et autres titres à revenu fixe	793 407	156	
Total des titres de dettes	**4 433 248**	**19 916**	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	
Total des prêts et créances	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**4 433 248**	**19 916**	-
Impôts	-	- 7 369	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)	-	**12 547**	-

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat (3.5)

(en milliers de DH

	31/12/2019	31/12/2018
Actions et autres titres à revenu variable	271 736	87 335
Titres de participation non consolidés	54 087	53 282
Total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	**325 823**	**140 617**

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Actifs financiers détenus à des fins de transaction (3.5)

(en milliers de DH)

	31/12/2019	31/12/2018
Intruments de capitaux propres	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Titres de dettes	**1 216 509**	**1 689 962**
Effets publics et valeurs assimilées	522 263	1 057 029
Obligations et autres titres à revenu fixe	694 246	632 933
OPCVM	-	-
Prêts et créances	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Instruments dérivés	3 429	2 335
Valeur au bilan	**1 219 938**	**1 692 297**

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Actifs financiers à la juste valeur par résultat (3.5)

(en milliers de DH)

	31/12/2019	31/12/2018
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 219 938	1 692 297
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	325 823	140 617
Instruments de capitaux propres	281 120	93 721
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	44 703	46 896
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	**1 545 760**	**1 832 914**
Dont Titres prêtés	-	-

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Contrats de location - Actifs au titre de droits d'utilisation : variation (preneur) (3.6)

en milliers de DH

(en milliers DH)	31/12/2018	01/01/2019	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	31/12/2019
Immobilier					
Valeur brute		104 547	32 191	- 743	135 996
Amortissements et dépréciations		-	- 22 106	642	- 21 465
Total Immobilier	-	**104 547**	**10 085**	**- 101**	**114 531**
Mobilier					
Valeur brute		3 628	95		3 723
Amortissements et dépréciations		-	- 1 905		- 1 905
Total Mobilier	-	**3 628**	**- 1 809**	-	**1 818**
Total Droits d'utilisation	-	**108 175**	**8 276**	**- 101**	**116 349**

Actifs au titre de droits d'utilisation (preneur) (3.6)

(en milliers DH)	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations corporelles	**1 320 549**	**1 247 315**
dont : Droits d'utilisation des contrats de location	*116 349*	

Passifs au titre de la dette locative (3.6)

(en milliers DH)	31/12/2019	31/12/2018
Comptes de régularisation et autres passifs	**1 467 942**	**883 462**
dont : Dettes locatives	*118 337*	

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Détail des charges de contrats de location (3.6)

(en milliers DH)	31/12/2019
Intérêts et charges assimilées	**- 503 298**
dont : Charges d'intérêts sur dettes locatives	- 4 632
Charges générales d'exploitation	**- 1 152 627**
dont : Charges relatives aux contrats de location court terme et de faible valeur	- 3 802
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	**- 138 981**
dont : Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	- 24 076

Immobillisations corporelles et incorporelles (3.6)

(En milliers de DH)

	31/12/2019		31/12/2018	
	Valeur comptable totale (de toutes les immo incorporelles)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	-	-	-	-
Reprises de pertes de valeur en résultat	-	-	-	-
Solde de clôture	775 564	2 350 077	677 218	2 254 168
Cumul des dépréciations	-	-	-	-
Cumul des amortissements	521 196	1 029 528	483 764	1 006 853
Actifs détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement	-	-	-	-
Actifs loués en location-simple	-	-	-	-

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Provisions Passif (3.7)

(En milliers de DH)

	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde de clôture au 31.12.2018	280 633	82 594	202 411	-	32 284	597 922
Dotations	20 701	6 575	64 491		19 211	110 978
Montants utilisés	11 793	-			3 202	14 996
Montants non utilisés repris au cours de la période	11 420	-	-		4 028	15 448
Autres mouvements		- 187				- 187
Solde de clôture au 31.12.2019	278 120	88 983	266 902	-	44 265	678 270

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

IMPÖTS EXIGIBLES ET DIFFÉRÉS (3.8)

(En milliers de DH)

Impôts courants et impôts différés	31/12/2019	31/12/2018
Impôts courants	85 271	84 814
Impôts différés	290 436	278 766
Actifs d'impôts courants et différés	**375 707**	**363 580**
Impôts courants	35 608	65 677
Impôts différés	200 797	187 506
Passifs d'impôts courants et différés	**236 405**	**253 183**
Charge d'impôts courants	322 808	278 623
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	- 11 613	22 490
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	**311 195**	**301 114**

Le taux effectif d'impôt	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net	512 181	593 982
Charges d'impôt sur les bénéfices	311 195	301 114
Taux d'impôt effectif moyen en %	**37,79%**	**33,64%**

Analyse du taux effectif d'impôt	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'impôt en vigueur en %	37%	37%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-	-
Imposition forfaitaire	-	-
Différences permanentes	-	-
Changement de taux	-	-
Déficit reportable	-	-
Autres éléments	0,79%	-3,36%
Taux d'impôt effectif moyen	**37,79%**	**33,64%**

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Passifs financiers à la juste valeur par résultat (3.9)

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

en milliers de DH

	31/12/2019	31/12/2018
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	9 987	14 722
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	**9 987**	**14 722**

Passifs financiers détenus à des fins de transaction (3.9)

en milliers de DH

	31/12/2019	31/12/2018
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	9 987	14 722
Valeur au bilan	**9 987**	**14 722**

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

AVANTAGES AU PERSONNEL

L'engagement actualisé est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, des augmentations de salaires, de l'âge de départ en retraite, de la mortalité, de la rotation du personnel ainsi que des taux d'actualisation.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité, donnent lieu à des écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi et qui sont comptabilisés en capitaux propres selon la méthode du SORIE, par contre, pour les avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail, ils continueront à être comptabilisés directement en résultat.

Le calcul est effectué par individu et la population est sélectionnée à la date de l'arrêté.

RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES :

Prime fin de carrière

• Prime servie aux collaborateurs au moment de leur départ en retraite ou en cas de décès.

• L'ancienneté minimum requise est de 20 ans

• Le montant de la prime est calculé en fonction du salaire au moment de la retraite et d'un coefficient déterminé par le nombre d'années d'ancienneté.

• Le montant de l'engagement dépend :

- de l'évolution du salaire,
- du nombre d'années d'ancienneté,
- de la probabilité de survie (table de mortalité),
- de la probabilité de présence (turn over),
- du nombre d'années restant à la retraite et du taux d'actualisation.

Prime de Fidélité

• Prime servie aux collaborateurs à l'ancienneté de 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans.

• Le montant de la prime est déterminé à partir d'un barème et du salaire au moment de l'octroi.

• Le montant de l'engagement dépend :

- de l'évolution du salaire,
- du nombre d'années d'ancienneté (barème),
- de la probabilité de survie (table de mortalité),
- de la probabilité de présence (turn over),
- du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation

Couverture Médicale

La CMIM, système de couverture médicale, est considérée comme un régime multi-employeurs à prestations définies. En l'absence d'informations suffisantes pour déterminer la part d'obligation qui revient au Crédit du Maroc, elle est traitée comptablement comme un régime à cotisations définies.

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

INDEMNITÉS DE FIN CONTRAT DE TRAVAIL

Indemnité de départ volontaire

• Régie par un protocole d'accord au niveau du GPBM, l'indemnité de départ volontaire permet aux salariés, et après accord du Directoire, de faire valoir leur droit à la retraite anticipée selon les critères d'éligibilité suivants :

- à partir de 50 ans révolus pour les femmes
- à partir de 55 ans révolus pour les hommes
- avoir une ancienneté minimum de 21 ans de service

• Le montant de l'indemnité est calculé en fonction du salaire au moment du départ et d'un barème basé sur l'âge du collaborateur.

• Le montant de l'engagement dépend :

- de l'évolution du salaire,
- de l'âge au moment du départ (barème),
- de la proportion des collaborateurs intéressés par le départ volontaire,
- de la probabilité de survie (table de mortalité),
- de la probabilité de présence (turn over),
- du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

(en milliers de DH)

	31/12/2019	31/12/2018
Provisions pour prime de fin carrière	36 767	33 230
Provisions pour indemnité de départ volontaire	12 417	12 039
Provisions pour prime de fidélité	39 646	37 172
Total	**88 829**	**82 441**
	31/12/2019	**31/12/2018**
Taux d'actualisation	2,61%	2,73%

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Engagements de prêts, garanties financières et autres engagements
31/12/2019

(En milliers de DH)

	Montants notionnels
Engagements de prêt	**5 514 707**
Donnés :	**5 514 707**
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	15 432
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	5 445 124
Clientèle de détail	54 152
Reçus :	-
Garanties financières	**6 152 974**
Données :	**4 901 569**
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	3 134 658
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	1 751 948
Clientèle de détail	14 963
Reçues :	**1 251 405**
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	1 251 405
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	-
Clientèle de détail	-
Dérivés de crédit reçus	-
Autres engagements	**-**
Donnés	-
Reçus	-
Engagements et garanties financières en défaut	**-**
- Engagements de prêt donnés :	-
- Garanties financières données :	-
- Autres engagements donnés à une autre contrepartie :	-

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc S.A.R.L.

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2019

Au 31 Décembre 2019 la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
A - ACTIONNAIRES MAROCAINS			
WAFA ASSURANCE	1 163 254	10,69	10,69
AUTRES	1 154 496	10,61	10,61
B - ACTIONNAIRES ETRANGERS			
CREDIT AGRICOLE S.A.	8 563 464	78,70	78,70
Total	**10 881 214**	**100,00**	**100,00**

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

La valeur nominal des actions est de 100 DH . Ces actions sont entièrement libérées.
A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement ou indirectement 5% ou plus du capital ou des droits de vote

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2019, le conseil de surveillance décide de proposer aux actionnaires un dividende brut par action de 18,70 DH, payable soit en action, soit en numéraire, soit par combinaison de ces deux moyens.

	2019	2018	2017
Dividendes (en dirhams)			
Dividende par action	18,70	8,00	7,00
Résultat net par action (en dirhams)			
Résultat net part du groupe par action	46,76	54,15	33,58

Informations relatives aux parties liées

(En milliers de DH)

Montants à payer aux parties liées et montants à en recevoir	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Actifs : prêts et avances	1 609 472	1 547 907	-	6 680	-	3 164 058
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-	-	-
Total des actifs	**1 609 472**	**1 547 907**	**-**	**6 680**	**-**	**3 164 058**
Passifs : dépôts et emprunts	1 582 878	9 446	-	-	-	1 592 324
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	-	-	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	1 375	-	-	-	1 375
Autres passifs	-	54 963	-	-	-	54 963
Total des passifs	**1 582 878**	**65 784**	**-**	**2 645 702**	**-**	**1 648 662**
Garanties émises par le groupe	207	920 062	-	2 645 702	-	3 565 970
Garanties reçues par le groupe	31 364	-	-	-	-	31 364
Dépréciations des créances douteuses	-	-	-	-	-	-

(En milliers de DH)

Charges et produits générés par des transactions entre parties liées	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Total des charges dont :	**16 081**	**63 809**	**-**	**-**	**-**	**79 890**
Charges d'intérêts	2 090	54 824	-	-	-	56 915
Honoraires et commissions	-	149	-	-	-	149
Autres charges	13 991	8 836	-	-	-	22 827
Total des produits dont :	**-**	**2 973**	**-**	**-**	**-**	**2 973**
Produits d'intérêts	-	-	-	-	-	-
Honoraires et commissions	-	-	-	-	-	-
Autres produits	-	557	-	-	-	557
Produits de dividendes	-	2 416	-	-	-	2 416

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

(en milliers de dirhams)

Compte de Résultat Décembre 2019	Banque Maroc et Banque Offshore	Sociétés de financement spécialisés	Eliminations	Total
Marge d'intérêts	1 797 059	54 803	1 537	**1 853 399**
Marge sur commissions	420 825	-143	-1 396	**419 285**
Produit net bancaire	2 413 244	57 623	-68 352	**2 402 515**
Charges de fonctionnement	-1 143 866	-19 734	10 973	**- 1 152 627**
Résultat d'exploitation	830 795	16 378	-57 379	**789 795**
Résultat net	524 902	10 121	-22 842	**512 181**
Résultat net part groupe	524 902	6 747	-22 842	**508 808**

(en milliers de dirhams)

Bilan Décembre 2019	Banque Maroc et Banque Offshore	Sociétés de financement spécialisés	Eliminations	Total
Total Bilan	**59 186 228**	**1 948 674**	**- 1 975 445**	**59 159 457**
dont				
Éléments de l'Actif	**55 958 497**	**1 874 143**	**- 1 968 683**	**55 863 958**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 828 677	-	- 282 917	**1 545 760**
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 729 703	-	-	**3 729 703**
Prêts et créances sur les Etablissemts de crédit et assimilés,au coût amorti	6 626 113	2	- 1 557 218	**5 068 897**
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	42 327 730	1 871 318	-	**44 199 048**
Immobilisations corporelles	1 446 274	2 824	- 128 549	**1 320 549**
Éléments du Passif	**47 287 699**	**1 633 282**	**- 1 557 218**	**47 363 764**
Dettes envers les Établissement de crédit et assimilés	3 558 259	1 547 753	- 1 547 771	**3 558 241**
Dettes envers la clientèle	43 729 440	85 530	- 9 446	**43 805 523**
Capitaux propres	**5 825 812**	**156 271**	**- 414 248**	**5 567 835**

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

L'information sectorielle de Crédit du Maroc, filiale du Groupe Crédit Agricole S.A., est articulée autour des pôles d'activités suivants :

Banque Maroc et Banque Offshore comprenant Crédit du Maroc SA, Crédit du Maroc capital, Crédit du Maroc Patrimoine, Crédit du Maroc Assurance, Société Financière et Immobilière Marocaine et Crédit du Maroc Offshore ;

Sociétés de financement spécialisées comprenant Crédit du Maroc Leasing et Factoring

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Informations sur les contrats de location-financement

(En milliers de DH)

Durée résiduelle	Pour le Bailleur			
	Investissement brut total	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location	Produits financiers non acquis	Correction de valeur cumulée des paiements minimaux au titre de la location non recouvrables
≤ 1 an	645 763	551 880	93 884	516 611
> 1 an ≤ 5 ans	1 175 800	1 052 622	123 178	940 640
> 5 ans	152 667	135 033	17 635	122 134
TOTAL	1 974 231	1 739 535	234 697	1 579 385

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Les contrats de Leasing sont classés en tant que contrats de location financement. La quasi totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée au preneur locataire.
Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut être levée. En effet, la valeur résiduelle est de 1% du montant de financement pour le mobilier et de 10% pour l'immobilier.
La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la vie économique de l'actif loué.
La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève à la totalité de la juste valeur de l'actif loué.
Dans le bilan, les actifs donnés en location sont comptabilisés comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS SOCIAUX

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux engagements sociaux postérieurs à l'emploi (prime de fin de carrière) en capitaux propres selon la méthode du SoRIE (Statement Of Recognised Income and Expenses).
Les avantages au personnel entrant dans les catégories IAS 19 des autres avantages long terme (Prime de fidélité) et des indemnités de fin de contrat de travail (Prime de départ volontaire) continueront à être comptabilisés en résultat.

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

L'impact des écarts actuariels sur engagements sociaux à fin Décembre 2019 se présente comme suit :

	Brut	ID	Net
Impact Compte de Résultat			
Dotation Provision Engagements Sociaux	-1 626	602	-1 024
Impact Capitaux Propres			
Gains et Pertes actuariels / avantages post emploi	29 002	-10 731	18 271